

Le 13 mai 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 13 mai 2019 à 20h et à laquelle étaient présents messieurs Marc-André Trottier, Stéphane Savard, Yves Tourangeau, Francis Hamelin et madame Christina Perron formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Monsieur Sylvain Naud, conseiller, est absent.

Madame Marlène Gobeil, greffière-trésorière adjointe, assiste à la séance.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 72 heures avant la journée de cette séance.

SM-099-05-19

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de l'ordre du jour, la greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté selon la modification suivante :

6q) Avis de motion : règlement modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie

SM-100-05-19

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 AVRIL 2019**

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc-André Trottier  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal du 8 avril 2019 tel que rédigé.

SM-101-05-19

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019 À 19H00**

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Francis Hamelin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal du 8 avril 2019 à 19h00 tel que rédigé.

SM-102-05-19

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 AVRIL 2019 À 19H15**

Lecture : chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, la greffière-trésorière adjointe est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil adopte le procès-verbal du 23 avril 2019 à 19h15 tel que rédigé.

**MOT ET RAPPORT DU MAIRE**

Le Maire informe l'assistance des rencontres au cours du mois.

SM-103-05-19

**ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil ont reçu la liste des comptes à payer 72 heures auparavant et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Stéphane Savard  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** les listes des comptes compressibles et incompressibles d'avril 2019 au montant de 272 825,25 \$ incluant les salaires soient adoptées telles que présentées et détaillées comme suit :

salaires :	77 263,50 \$
comptes à payer :	44 341,43 \$
journaux des déboursés :	151 220,32 \$

**RAPPORT FINANCIER NON FERMÉ POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 30 AVRIL 2019**

La greffière-trésorière adjointe a déposé le rapport financier non fermé de la Ville en date du 30 avril 2019 et est disposée à répondre aux questions.

SM-104-05-19

**SOUSSION : CHANGEMENT DES LUMIÈRES DE LA PATINOIRE INTÉRIEURE DE L'ARÉNA**

**CONSIDÉRANT** que l'éclairage de la patinoire intérieure est désuet depuis plusieurs années;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a demandé des soumissions auprès de deux compagnies;

**CONSIDÉRANT** qu'en changeant l'éclairage pour le DEL, la Ville se verra octroyer un appui financier d'Hydro-Québec d'un montant d'environ 3 238,48 \$;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Francis Hamelin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil accepte la soumission au montant de 14 133,38 \$, taxes en sus, de la compagnie Franklin Empire pour convertir l'éclairage de la patinoire intérieure de l'aréna au DEL.

SM-105-05-19

**RÉSULTATS DES SOUMISSIONS : ÉCHANGEUR (SYSTÈME DE  
REFROIDISSEUR)**

**CONSIDÉRANT** que le système de refroidissement de la patinoire présente certaines problématiques et manque d'efficacité;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de prix a été faite auprès de la compagnie CIMCO Réfrigération qui avait fait l'installation, il y a près de 10 ans;

**CONSIDÉRANT** les diverses options, il serait plus avantageux de remplacer les 91 plaques par des nouvelles;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil demande à CIMCO Réfrigération d'effectuer les travaux pour un montant estimé à 14 900,\$, taxes en sus.

SM-106-05-19

**CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE : CONTRÔLE QUALITATIF  
DES MATÉRIAUX : RUE DE LA STATION ET L'AVENUE  
NARCISSE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de trois laboratoires pour le contrôle qualitatif des matériaux des deux tronçons de la rue de la Station et l'avenue Narcisse;

**CONSIDÉRANT** qu'une compagnie a déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres et que cette soumission est conforme aux documents d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil octroie un contrat pour le contrôle qualitatif des matériaux des tronçons de la rue de la Station et l'avenue Narcisse au Laboratoire d'expertise de Québec inc. (LEQ) pour un montant de 40 167,05 \$, taxes en sus, conditionnellement à la conformité de la soumission.

SM-107-05-19

**CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE : ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET  
DE CARACTÉRISATION PHASE 2 : NOUVEAU  
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de trois firmes pour l'étude géotechnique et de caractérisation phase 2 : nouveau développement résidentiel;

**CONSIDÉRANT** qu'une compagnie a déposé une soumission dans le cadre de cet appel d'offres et que cette soumission est conforme aux documents d'appel d'offres;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc-André Trottier  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil octroie un contrat pour l'étude géotechnique et de caractérisation phase 2 au nouveau développement résidentiel à Englobe Corp. pour un montant de 23 220,04 \$, taxes en sus, conditionnellement à la conformité de la soumission.

SM-108-05-19

**OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS : ASSISTANCE  
TECHNIQUE POUR ENTENTE AVEC L'ENTREPRISE DE  
NETTOYAGE**

**CONSIDÉRANT** qu'à la demande de la Ville, une offre de services professionnels a été déposée par Tetra Tech QI inc. pour une assistance technique pour entente avec l'entreprise de nettoyage;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil désire mieux évaluer les rejets provenant de l'entreprise;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Francis Hamelin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil entérine la décision de la directrice générale/greffière-trésorière d'accepter les services professionnels de Tetra Tech QI inc. pour une assistance pour entente avec l'entreprise de nettoyage, pour une enveloppe budgétaire de 3 500,\$, taxes en sus.

SM-109-05-19

**PRÉSENTATION D'UNE CONTRE-OFFRE D'ACHAT ET VENTE  
D'UNE PARTIE DU LOT 4 615 210 DU CADASTRE DU QUÉBEC  
À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALBAN**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Saint-Marc-des-Carières a reçu une promesse d'achat datée du 15 avril 2019 au montant de 45 000,\$, taxes en sus, pour une partie du lot 4 615 210 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les conditions prévues à la promesse d'achat sont jugées raisonnable et légitime par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal évalue la valeur de cette partie de lot à 50 000 \$;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la ville de Saint-Marc-des-Carières présente une contre-offre au montant de 50 000,\$, taxes en sus, à la municipalité de Saint-Alban, toutes les autres conditions prévues à l'offre initiale demeurant inchangées.

**QUE**, dans l'éventualité où la contre-offre serait acceptée, la Ville vende à la municipalité de Saint-Alban, avec la garantie légale, franc et quitte de toute priorité et hypothèque, un terrain ou emplacement situé dans la municipalité de Saint-Alban, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro 4 615 210 du cadastre du Québec, comté et circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie approximative de 13 500 mètres carrés, sans bâtisse dessus construite.

**QUE** cette vente soit faite pour le prix de cinquante mille dollars (50 000,\$), payable par l'acquéreur lors de la signature de l'acte de vente notarié à intervenir, avec prise de possession et tous ajustements à la même date, plus toute TPS et toute TVQ applicables étant également payables par l'acheteur au même moment.

**QUE** l'opération cadastrale nécessaire à la transaction soit à la charge de la municipalité de Saint-Alban.

**QUE** les frais et honoraires du notaire instrumentant soient à la charge de la municipalité de Saint-Alban.

**QUE** le maire ou le maire suppléant, conjointement avec la directrice générale/greffière-trésorière ou la greffière-trésorière-adjointe, soient et sont par les présentes autorisés à exercer tous et chacun des pouvoirs ci-dessus énumérés, de même qu'à:

1. Établir la propriété de l'immeuble vendu, et à cet effet faire mettre à jour le dossier de titres; fixer les moments d'entrée en jouissance; convenir du mode, des dates et du lieu du paiement du prix de vente et de toute taxe sur les produits et les services (T.P.S.) et de toute taxe de vente provinciale (T.V.Q.), les toucher, soit au comptant, soit aux dates convenues ou par anticipation; percevoir tout intérêt et accessoire; exiger toute garantie et stipuler toute clause usuelle dans une vente à terme.
2. De toute somme reçue comptant ou à terme ou par anticipation, donner quittance, remettre tout titre et toute pièce.
3. Aux effets ci-dessus, passer et signer tout acte et document, recevoir signification et généralement faire le nécessaire; payer tous frais, honoraires et déboursés à qui de droit et à l'effet ci-dessus, signer tous actes et documents, substituer, élire domicile et généralement faire le nécessaire; de même qu'à effectuer toute déclaration et à stipuler toutes clauses et conditions jugées à propos, dans l'intérêt de la Ville.
4. Constituer toute servitude personne, réelle ou personnelle, temporaire ou perpétuelle, soit contractuelle, soit par destination du propriétaire, et grever tout immeuble de la Ville à cette fin et qu'ils jugeront à propos dans l'intérêt de la Ville.

SM-110-05-19

**RÉPONSE À UNE OFFRE D'ACHAT PRÉSENTÉE PAR  
MONSIEUR GAÉTAN TESSIER POUR UNE PARTIE DU LOT  
4 615 210 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Saint-Marc-des-Carières a reçu une offre d'achat datée du 24 avril 2019 au montant de 56 500\$, taxes en sus, pour une partie du lot 4 615 210 du cadastre du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal avait déjà entamé des discussions avec la municipalité de Saint-Alban, lors d'une réunion du 20 mars 2019, pour la vente de cette partie de lot et que la municipalité de Saint-Alban avait déjà déposé une offre d'achat le 15 avril dernier;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil comprend que la municipalité de Saint-Alban désire acquérir le terrain à des fins de développement résidentiel en réponse à un besoin de plus en plus présent dans sa communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Saint-Marc-des-Carières a choisi, par la résolution SM-109-05-19, de présenter une contre-offre d'achat à la municipalité de Saint-Alban;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Francis Hamelin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la ville de Saint-Marc-des-Carières informe M. Gaétan Tessier qu'elle a choisi de transiger en priorité avec la municipalité de Saint-Alban.

**QUE** la ville de Saint-Marc-des-Carières offre à M. Gaétan Tessier d'analyser son offre d'achat ultérieurement, dans l'éventualité où elle ne serait pas en mesure de s'entendre avec la municipalité de Saint-Alban.

SM-111-05-19

**SIGNATURE D'UNE LETTRE D'ENTENTE POUR  
RÉINTÉGRATION DANS L'UNITÉ D'ACCREDITATION  
SYNDICALE DE MONSIEUR GHISLAIN LETELLIER**

**CONSIDÉRANT** qu'une entente est survenue entre monsieur Ghislain Letellier, le syndicat et la Ville afin que monsieur Letellier puisse réintégrer l'unité d'accréditation syndicale comme opérateur de machinerie selon les détails inscrits dans la lettre d'entente;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Letellier demande au Conseil que son poste d'opérateur de machinerie puisse lui être garanti jusqu'à la prise de sa retraite;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise monsieur Guy Denis, maire, messieurs Stéphane Savard et Yves Tourangeau, conseillers, madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière à signer la lettre d'entente.

**QUE** le Conseil accepte de garantir à monsieur Ghislain Letellier, le poste d'opérateur de machinerie, temps plein à 40 h/semaine annuellement jusqu'à la prise de sa retraite.

**QUE** le Conseil précise néanmoins que la convention collective ainsi que le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux s'appliquent comme à tous les employés.

**QUE** le Conseil tient à remercier monsieur Ghislain Letellier pour les 10 années à titre de directeur des travaux publics tout le travail accompli et sa disponibilité.

SM-112-05-19

**EMBAUCHE ET NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR  
DES TRAVAUX PUBLICS**

**CONSIDÉRANT** la formation d'un comité pour la sélection d'un nouveau directeur des travaux publics;

**CONSIDÉRANT** que la procédure de sélection, d'évaluation et d'analyse a été finalisée;

**CONSIDÉRANT** que le comité en est venu à une décision et un choix unanime versus les critères établis;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Stéphane Savard  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** monsieur Éric Harvey soit nommé et engagé au poste de directeur des travaux publics selon l'entente établie entre les deux parties.

**QUE** monsieur Éric Harvey débute ces nouvelles tâches en date du 3 juin 2019.

**QUE** monsieur Ghislain Letellier soit transféré comme opérateur de machinerie, selon la lettre d'entente entre le Syndicat et la Ville, à la date d'embauche de monsieur Éric Harvey.

**QUE** messieurs Guy Denis, maire, Yves Tourangeau et Stéphane Savard, conseillers, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat sur les conditions de travail de monsieur Éric Harvey.

SM-113-05-19

**APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 32-  
2019 DE LA RÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES MATIÈRES  
RÉSIDUELLES DE PORTNEUF DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE  
3 376 758,\$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

**CONSIDÉRANT QUE** la cellule d'enfouissement numéro 2 sera remplie au maximum de sa capacité au plus tard à l'été 2020, la Régie doit entreprendre des démarches en vue de la réalisation de travaux de construction d'une nouvelle cellule d'enfouissement (cellule numéro 3) au lieu d'enfouissement technique de Neuville sur les lots 3 706 438 et 3 706 439;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 3 376 758 \$ pour la réalisation desdits travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par la secrétaire-trésorière de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités ;



**CONSIDÉRANT QUE** l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités ;

2- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Marc-des-Carières approuve le règlement d'emprunt numéro 32-2019 de 3 376 758 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 avril 2019.

SM-114-05-19

**ENTENTE RÉGIONALE D'ENTRAIDE MUTUELLE DE  
PROTECTION CONTRE LES INCENDIES : MRC DE PORTNEUF**

**CONSIDÉRANT QUE** le schéma de couverture de risques de la MRC de Portneuf exige le maintien d'entente d'entraide de façon à assurer une force de frappe optimale;

**CONSIDÉRANT QU'** une révision du protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie, en vigueur sur le territoire de la MRC de Portneuf, était devenue nécessaire afin de clarifier certains articles et de revoir la grille tarifaire qui y est annexée;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sécurité incendie de la MRC a soumis un projet d'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies au conseil de la MRC lors de sa séance de travail du 3 avril 2019 pour fin de commentaires;

**CONSIDÉRANT QUE,** à la suite des commentaires reçus de municipalités locales, le comité de sécurité incendie de la MRC a soumis un projet révisé au conseil de la MRC lors de sa séance de travail du 1<sup>er</sup> mai 2019 et qu'un consensus du conseil a été obtenu;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Marc-des-Carières a pris connaissance et est en accord avec la proposition de nouvelle version de l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies de la MRC de Portneuf;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Marc-des-Carières est avisé que l'entente régionale d'entraide mutuelle de protection contre les incendies de la MRC de Portneuf remplacera, à sa signature, le protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf présentement en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Francis Hamelin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le conseil municipal de Saint-Marc-des-Carières accepte la proposition d'entente et manifeste à la MRC de Portneuf son intention de la mettre en application via cette résolution.

**QUE** le conseil municipal de Saint-Marc-des-Carières autorise le maire à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

**QU'**une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Portneuf.

SM-115-05-19

**DÉROGATION MINEURE : 625 RUE SAINT-GILBERT**

**CONSIDÉRANT** la demande vise à régulariser le lotissement de deux lots avant l'émission d'un permis de lotissement;

**CONSIDÉRANT** que ces dérogations ne risquent pas de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et ne cause aucun préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme sur ce dossier lors de la rencontre du 16 avril 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'assemblée de consultation du 13 mai, il n'y a pas eu de requête ou de contestation;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Stéphane Savard  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil approuve la dérogation telle que présentée :

- Avant l'émission d'un permis d'enseigne la dérogation est accordée pour l'ajout d'une deuxième enseigne commerciale sur un même mur au lieu d'une enseigne commerciale tel qu'indiqué au sous-paragraphe a) du premier paragraphe de la sous-section 12.3.2 du règlement de zonage.

SM-116-05-19

**DÉROGATION MINEURE : 150 RUE SAINT-JOSEPH**

**CONSIDÉRANT** que la demande vise à régulariser le lotissement de deux lots avant l'émission d'un permis de lotissement;

**CONSIDÉRANT** que ces dérogations ne risquent pas de porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété et ne cause aucun préjudice au voisinage;

**CONSIDÉRANT** que ces dérogations vont permettre la réalisation d'un projet commercial et énergétique unique et intéressant pour la ville de Saint-Marc-des-Carières;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme sur ce dossier lors de la rencontre du 16 avril 2019;

**CONSIDÉRANT** qu'à l'assemblée de consultation du 13 mai, il n'y a pas eu de requête ou de contestation;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Stéphane Savard  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil approuve les dérogations telles que présentées :

- Avant l'émission d'un permis de lotissement :
  - La première parcelle aura une superficie de 1260.6 mètres carrés au lieu d'une superficie de 2000 mètres carrés tel qu'indiqué au tableau 4-2 du règlement de lotissement. Soit une dérogation de 739.4 mètres carrés;
  - La largeur de la deuxième parcelle aura une mesure de 20.51 mètres au lieu de 30 mètres, tel qu'indiqué au tableau 4-2 du règlement de lotissement, soit une dérogation de 9.49 mètres.

SM-117-05-19

**DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE – TRIATHLON ET  
DEMI-MARATHON : ÉCOLE SECONDAIRE ST-MARC**

**CONSIDÉRANT** que le mercredi 15 mai 2019 entre 13h et 15h15, auront lieu le triathlon et le demi-marathon organisé par les enseignants en éducation physique de l'École secondaire St-Marc;

**CONSIDÉRANT** qu'à cette fin l'école sollicite l'autorisation d'utiliser les rues suivantes : boulevard Bona-Dussault (jusqu'à la rue du Jardin et l'avenue Principale), rue Sauvageau, avenue des Roses, rue Matte, avenue Vohl et l'entrée de l'école;

**CONSIDÉRANT** que l'école sollicite l'aide des employés municipaux disponibles afin d'assurer la sécurité des jeunes et de la voie publique en installant des cônes de signalisation et de camions munis de lumières afin de ralentir la circulation;

**CONSIDÉRANT** que l'école a sollicité l'aide de la Sûreté du Québec et des ambulanciers;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE madame Christina Perron  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil est favorable à la tenue de cette activité et autorise l'utilisation des rues mentionnées ci-dessus ainsi que l'aide des employés disponibles municipaux pour l'installation des cônes de signalisation et de camions municipaux avec gyrophares.

**QUE** cette permission de circuler ne dispense pas l'organisation d'obtenir l'autorisation du Ministère des Transports de circuler sur les routes sous sa juridiction dont le boulevard Bona-Dussault.

SM-118-05-19

**FACTURES : HONORAIRES PROFESSIONNELS : TETRA TECH  
QI INC.**

**CONSIDÉRANT** les divers mandats octroyés à Tetra Tech QI inc.;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Yves Tourangeau  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement des factures de Tetra Tech QI inc. au montant de 24 823,36 \$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels dont voici le détail :

60608992	Étude mesures compensatoires – dév. résidentiel	23-04004-711	883,26 \$
60608994	Plans, devis et appel d’offres pour nouvelle rue au dév. Résidentiel	23-04004-711	5 110,28 \$
60608995	Plans, devis et appel d’offres Station - Narcisse	23-05042-721	2 862,28 \$
60608998	Étude préliminaire au dév. Résidentiel	23-04004-711	637,73 \$
60610560	Réfection rue de la Station	23-05042-721	2 349,46 \$
60611467	Assistance pour entente avec entreprise nettoyage	02-41400-453	1 795,48 \$
60611821	Étude environnemental au dév. Résidentiel	23-04004-711	585,00 \$
60611925	Plans, devis et appel d’offres Station - Narcisse	23-05042-721	9 599,87 \$
60611974	Projet de gestion des actifs	02-32000-410	1 000,00 \$

SM-119-05-19

**FACTURES : HONORAIRES PROFESSIONNELS : TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Francis Hamelin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil autorise le paiement des factures de Tremblay Bois Mignault Lemay au montant de 3 704,92 \$, taxes en sus, pour les honoraires professionnels dont voici le détail :

113772	Général	02-13000-412	1 181,02 \$
113773	Mise en œuvre au dév. Résidentiel	23-04004-711	561,80 \$
113774	Règlement sur les élus	02-13000-412	688,60 \$
113775	Mise en demeure à 9044-0702 Québec inc.	02-13000-412	519,50 \$
113776	Service première ligne	02-13000-412	754,00 \$

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT UNIFORMISÉ NUMÉRO RMU-2016 RELATIF À  
LA SÉCURITÉ ET À LA QUALITÉ DE VIE**

**Règlement RMU-2019**

Monsieur Francis Hamelin, conseiller de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, donne avis qu’il sera présenté pour adoption lors d’une prochaine séance un règlement modifiant le règlement uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie.

Chacun des membres du Conseil ayant reçu une copie, la greffière-trésorière-adjointe est dispensée d’en faire la lecture.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-120-05-19

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Francis Hamelin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la séance soit levée à 20h47.

**Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.**

\_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire

\_\_\_\_\_  
Marlène Gobeil, greffière-trés.-adj.

\_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire